

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2804 10 octobre 2015

SOMMAIRE

Aveleos S.A	134548	Regs S.A., SPF	134567
BDK Financial Group S.A	134592	Restate S.A	134568
Cicrazy S.A	134585	Rock European Real Estate Holdings S.à r	
Dakar Financial Group S.A	134592		
Herblux	134546	Rock George V S.à r.l	134565
LVS II Lux XIX S.à r.l	134571	Rock Harman House S.à r.l	134566
P4 Holding S.à r.l	134564	Rock UK Real Estate Holdings S.à r.l	134566
Patrimoine Consult		Rock UK Real Estate II S.à r.l	134566
Patylux	134546	Rollingergrund Premium Properties SA	134566
PBC Holding S.à r.l		Rose Holdings S.à r.l	134568
PCAM Issuance S.A		R & S Fishing S.à r.l	134565
Pindify Sàrl	134548	Rumisel	134568
Pink Market II S.à r.l	134548	Saguenay S.A	134592
Pint Bau S.à r.l	134549	Sanutech Investments	134592
PK Holding S.à r.l	134549	Sapinda Invest S.à r.l	134568
Plutal Services, S.à r.l. SPF	134549	Schmiede Ice Cream	134584
Polyprint S.A	134552	Selpina S.A	134584
PPD Luxembourg I		Shard Capital Funds GP S.à r.l	134585
PPD Luxembourg II		Sharp-IT S.à r.l	134587
PPF Goethe GP S.à r.l	134553	SMBC Nikko Bank (Luxembourg) S.A	134564
PPF Goethe Holding S.à r.l	134553	Sterling Testing S.à r.l	
PPF Goethe LP S.à r.l		St Jude Medical Luxembourg Holdings SM	
PPF Shopping Finance S.à r.l	134554	S.à r.l.	
PPF Shopping S.à r.l	134554	Sulzbach (Bridge) S.à r.l	
Prime Factors Racing S.A	134554	Summers Holding S.à r.l	
Printronix Luxembourg S.à r.l	134564	Sungem Serfinco S.à r.l	
PT Frankfurt Industrial S.à r.l		Syndicat d'Initiative de Tourisme de la Com-	
Purity S.à r.l	134564	mune de Rosport	
Quedlinburg S.à r.l	134564	Tagus Holdings S.à r.l	
Rasta Couette S.à r.l		The Rehfeldt Group S.A	
RC Trans Lux s.à r.l		THL CCD II (Luxembourg) S. à r.l	
Regsons S.A	134567	Torre Ingles S.A.	



Patrimoine Consult, Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.

R.C.S. Luxembourg B 129.931.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015143654/10.

(150156882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Patylux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 183.158.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015143655/9.

(150156811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

PBC Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 163.126.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015143656/9.

(150156738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Herblux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 185.856.

L'an deux mille quinze, le douzième jour du mois d'août;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) La société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "SOLUVEG", établie et ayant son siège social à L-2341 Luxembourg, 1, rue du Plébiscite, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 178854,

ici représentée par Monsieur Antonello FRESU, vétérinaire, demeurant à L-6914 Roodt-sur-Syre, 28, rue d'Olingen, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; et

2) La société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "ANTAEUS CAPITAL & MANAGEMENT S.A.", établie et ayant son siège social à L-2314 Luxembourg, 2, Place de Paris, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 175507,

ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Yvon HELL, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 16a, avenue de la Liberté.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les personnes comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "HERBLUX", établie et ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 16a, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 185856, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du le 21 mars 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1481 du 10 juin 2014.

et que les statuts (les "Statuts") ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 juin 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;



- Que les parties comparantes sont les seules et uniques associées actuelles de la Société (les "Associés") et qu'elles se sont réunies en assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'échanger les cent vingt-cinq (125) parts sociales, d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,-EUR) chacune, contre soixante-quinze (75) parts sociales sans désignation de valeur nominale et de les attribuer aux Associés comme suit:

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt mille huit cent trente-trois euros (20.833,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de soixante-deux mille cinq cents euros (62.500,- EUR) à quatre-vingt-trois mille trois cent trente-trois euros (83.333,- EUR), par la création de vingt-cinq (25) parts sociales nouvelles sans désignation de valeur nominale, émises avec une prime d'émission totale de vingt-neuf mille cent soixante-sept euros (29.167,-EUR).

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite est intervenu "ANTAEUS CAPITAL & MANAGEMENT S.A.", prédésignée et représentée comme dit ciavant, et déclare souscrire aux vingt-cinq (25) parts sociales nouvellement émises et de les libérer intégralement, ensemble avec la prime d'émission, moyennant un apport en numéraire, de sorte que la somme totale de cinquante mille euros (50.000, EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-neuf mille cent soixante-sept euros (29.167,- EUR) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-trois mille trois cent trente-trois euros (83.333,-EUR) à cent douze mille cinq cents euros (112.500,- EUR), sans émissions de parts sociales nouvelles, mais par la seule augmentation de la valeur nominale de chacune des cent (100) parts sociales existantes à mille cent vingt-cinq euros (1.125,- EUR).

Payement de l'augmentation de capital

L'Assemblée constate que l'augmentation ci-avant réalisée a été intégralement libérée par les associés existants proportionnellement à leur participation dans le capital social de la Société, en transférant la somme de vingt-neuf mille cent soixante-sept euros (29.167,- EUR) du compte "prime d'émission" de la Société au compte "capital social".

Tous pouvoirs sont conférés au gérant pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Quatrième résolution

Afin de refléter les résolutions prises ci-avant, l'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à cent douze mille cinq cents euros (112.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de mille cent vingt-cinq euros (1.125,- EUR) chacune, intégralement libérées."

Plus rien d'autre n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne prenant la parole, l'Assemblée est clôturée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille quatre cent dix euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux personnes comparantes, agissant comme dit ci-avant, connues du notaire par leur nom, prénom, état civil et domicile, lesdites personnes comparantes ont signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. FRESU, Y. HELL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 18 août 2015. 2LAC/2015/18852. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Yvette THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 26 août 2015.

Référence de publication: 2015144869/80.

(150158263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2015.



PCAM Issuance S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 143.223.

RECTIFICATIF

Le bilan rectifié au 31 décembre 2014 (rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2014 déposé le 07/05/2015 sous le n° L150078074) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2015143657/12.

(150156225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Pindify Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 117, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 172.939.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2015.

Référence de publication: 2015143659/10.

(150156799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Pink Market II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4832 Rodange, 408, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 175.080.

Par la présente, la société PINK MARKET II SARL fait part du changement d'adresse de l'associé et du gérant Monsieur MICHAUX Olivier et de l'associé Monsieur MICHAUX Arthur. Tous les deux se trouvent désormais à F-54400 Longwy, 39, rue Gabriel Maurice.

Pour la société PINK MARKET II SARL Référence de publication: 2015143660/11.

(150156957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Aveleos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 153.427.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 30 juin 2015, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- 1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:
- Armand Gobber, avec adresse au 13, an der Kehl, L-3929 Mondercange
- Michel Schaus, avec adresse au 44, rue Principale, L-6990 Rameldange
- Jean Lucius, avec adresse au 66, rue de Luxembourg, L-4002 Esch/Alzette
- Rolf Schatzmann, avec adresse au 7, Ebnetweg, 6045 Meggen, Suisse
- Giacomo Ciacci, avec adresse au 125, Via Pantaneto, 53100 Siena, Italie

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016

2. Renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises agréé de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2015.

Référence de publication: 2015144579/21.

(150158435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2015.



Pint Bau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9806 Hosingen, 38, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 100.946.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2015143661/10.

(150156684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

PK Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 157.362.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations,

Référence de publication: 2015143662/9.

(150156737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Plutal Services, S.à r.l. SPF., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 25, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 199.556.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Jacques Plumer, ingénieur diplômé, né le 4 mars 1964 à Ettelbruck, demeurant au 12, rue Paul Faber, L-6785 Grevenmacher,
- 2) Madame Françoise Lettal épouse Plumer, institutrice, née le 31 août 1968 à Grevenmacher, demeurant au 12, rue Paul Faber, L-6785 Grevenmacher,

ici représentés aux fins des présentes par Madame Arlette Siebenaler, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées en date du

Les procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants ont déclaré vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1 er . **Forme.** Il est formé par les comparants une société à responsabilité limitée, société de gestion de patrimoine familial de droit luxembourgeois, régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Elle comporte initialement deux associés, propriétaires de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou de transmission totale ou partielle desdites parts ou de création de parts nouvelles, puis devenir société unipersonnelle par la réunion de toutes les parts en une seule main.

- Art. 2. Objet. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués:
- d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale et ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une autre société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

- Art. 3. Dénomination. La Société prend la dénomination de PLUTAL SERVICES, S.à r.l. SPF.
- Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Grevenmacher.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Luxembourg par simple décision de l'associé ou des associés, selon le cas.



- **Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à la somme de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur de deux cent cinquante euros (EUR 250,-) chacune.
- **Art. 7. Modification du capital social.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou accord unanime des associés, suivant le cas.
- **Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social.

En cas d'un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés; en cas de pluralité d'associés toute part sociale donne droit à une voix dans tous les votes et délibérations.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des valeurs sociales; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Au cas où une part est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

Art. 10. Cession et transmission des parts. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la valeur d'une part est évaluée sur base du bilan moyen des trois dernières années et, si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

- Art. 11. Décès, incapacité, faillite ou déconfiture de l'associé ou de l'un des associés. Le décès, l'incapacité, la mise en tutelle ou en curatelle, la faillite, la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés, n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- **Art. 12. Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance (le Conseil). Le ou les gérant(s) ne doivent pas forcément être des associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'Assemblée des Associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du Conseil peut être désigné par le Conseil pour chaque réunion du Conseil. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du Conseil pour laquelle il aura été désigné. Le Conseil désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du Conseil.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'Assemblée des Associés par la loi ou les Statuts sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de tout membre du Conseil.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le gérant délégant déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de son mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le Conseil ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du Conseil.

En cas de pluralité de gérants, tous les gérants seront notifiés de toute réunion du Conseil par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation



spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire.

Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visio-conférence ou par ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visio-conférence ou par ou par tout autre moyen de communication similaire auquel il est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera considéré comme ayant été tenue au siège social.

Les décisions du Conseil seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du Conseil, si un président a été désigné. Les procurations, éventuelles, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du Conseil tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

- **Art. 13. Décès du gérant.** Le décès du gérant, associé ou non, sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.
- Art. 14. Responsabilité du gérant. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société. Simple mandataire il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.
 - Art. 15. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.
- **Art. 16. Inventaire Bilan.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire et établit les comptes annuels conformément à la loi. Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels.
- **Art. 17. Répartition des bénéfices.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

- **Art. 18. Dissolution Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.
- **Art. 19. Disposition générale.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, les parties s'en réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date constitution de la Société et finira le 31 décembre 2015.

Souscription et Libération

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de vingt-cinq mille (25.000) euros (EUR) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ EUR 1.500.-.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Assemblée Constitutive

Et à l'instant les associés, représentant la totalité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1) Les membres du conseil de gérance sont au nombre de 2 (deux). L'assemblée nomme en tant que gérants pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Jacques Plumer, préqualifié,
 - Madame Françoise Lettal, préqualifiée,
 - 2) Le siège social de la Société est établi au 25, route de Trèves, L-6793 Grevenmacher.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses noms, prénoms, états et demeures, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 3 août 2015. Relation: 1LAC/2015/24522. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 août 2015.

Référence de publication: 2015143663/161.

(150156892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Polyprint S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 44, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 39.750.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015143664/9.

(150156315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

PPD Luxembourg I, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 27.306.372,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 192.488.

Les statuts coordonnés suivant le répertoire n° 2350 du 16 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Paul MEYERS

Notaire

Référence de publication: 2015143666/12.

(150156250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Sungem Serfinco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 142.456.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 21 août 2015, a:

- renouvelé pour un an le mandat du réviseur d'entreprises agréé Ernst & Young S.A.;
- pris acte de la démission du gérant de catégorie A Monsieur Sébastien Gravière;
- décidé de nommer en son remplacement comme gérant de catégorie A Monsieur Marc Koeune, économiste, de nationalité luxembourgeoise, né à Luxembourg le 4 octobre 1969 et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.



Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015143748/15.

(150156751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

PPD Luxembourg II, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 27.306.372,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 192.603.

Les statuts coordonnés suivant le répertoire n° 2351 du 16 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Paul MEYERS

Notaire

Référence de publication: 2015143667/12.

(150156249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

PPF Goethe GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 147.347.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015143668/9.

(150156748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

PPF Goethe Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 147.348.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015143669/9.

(150156747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

PPF Goethe LP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 147.448.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015143670/9.

(150156746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

The Rehfeldt Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 44.946.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue en date du 21 mai 2015 que Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, a été nommé administrateur pour terminer le mandat de Monsieur Steve Hoffmann.



Luxembourg, le 21 mai 2015.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2015143767/15.

(150156728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

PPF Shopping Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 158.327.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015143671/9.

(150156745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

PPF Shopping S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 158.331.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015143672/9.

(150156744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Prime Factors Racing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 4-6, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 191.929.

La société a été constituée par acte notarié en date du 5 novembre 2014 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 3820 du 10 décembre 2014.

Les comptes annuels de la Société au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRIME FACTORS RACING S.A

Signature

Référence de publication: 2015143673/14.

(150156297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

PT Frankfurt Industrial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 199.567.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the sixth day of August.

Before us, Maître Gérard Lecuit, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Sculptor PT German Industrial S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, and not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register,

here represented by Mr Juan Alvarez Hernandez, private employee, professional residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on the 6 th of August 2015.

The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.



The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name.

- 1.1 The name of the company is "PT Frankfurt Industrial S.à r.l." (the Company).
- 1.2 The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

- 2.1. The Company's registered office is established in the city of Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality of Niederanven by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

- 3.1 The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, loans, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.
- 3.2 The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.
- 3.3 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property including the direct or indirect acquisition, development, holding, promotion, management, sale and/or lease of real estate or moveable property, in the Grand Duchy of Luxembourg, Germany or elsewhere.
- 3.4 The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.
- 3.5 The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity as it deems fit.
- 3.6 The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit.
- 3.7 In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.
 - 3.8 The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets.
- 3.9 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.
- 3.10 Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period.
- 4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

- 5.1. The share capital is set at twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares in registered form, with a par value of one cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid-up.
- 5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.
- 6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

- 6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.
- 6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

- 7.1. The Company is managed by one manager or a board of managers (the Board). The managers are appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders.
 - 7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers.

- 8.1. If several managers are appointed, they constitute the Board.
- 8.2. Powers of the board of managers
- (i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object
 - (ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.
 - 8.3. Procedure
- (i) The Board meets at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.
- (ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.
- (iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each states that the agenda for the meeting is known to them. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.
 - (iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.
- (v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the members of the Board that are present or represented. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.
- (vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.
- (vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.
 - 8.4. Representation
 - (i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers.
- (ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.



Art. 9. Sole manager.

- 9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.
 - 9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.
- 9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' circular resolutions.

- 11.1. Powers and voting rights
- (i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).
- (ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.
 - (iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.
 - 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures
- (i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.
- (ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.
 - (iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.
- (iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.
- (v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.
- (vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.
- (vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.
- (viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

- 12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.
- 12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.
 - 12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

- 13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.
- 13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager (s) and shareholders to the Company.
 - 13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.
- 13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.



Art. 14. External Auditors (réviseurs d'entreprises).

- 14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises).
- 14.2. The shareholders appoint the external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

- 15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.
- 15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.
 - 15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:
 - (i) the Board draws up interim accounts;
- (ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;
 - (iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company; and
- (v) if the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

- 16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.
- 16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

- 17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.
- 17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.
- 17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.
- 17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

$Transitional\ provision$

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2015.

Subscription and payment

Sculptor PT German Industrial S.à r.l., represented as stated above, declares to subscribe to one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares in registered form, with a par value of one cent (EUR 0.01) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to be allocated to the share capital account of the Company.

The amount of twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand euros (1,000.-EUR).



Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

- 1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
- Cédric Bradfer, born on August 2, 1978, in Chambéry, France, with professional address at 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Alessandro Maiocchi, born on October 1, 1974, in Venice, Italy, with professional address at 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Ronan Carroll, born on November 11, 1971, in Dublin, Ireland, with professional address at 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Tony Laenen, born on April 16, 1930, in Virton, Belgium, with professional address at 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- 2. The registered office of the Company is set at 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing parties, who have signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le six août.

Par devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Sculptor PT German Industrial S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est situé à L-2633 Senningerberg, 6D, EBBC, route de Trèves, Grand-Duché de Luxembourg, pas encore enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés,

représentée par Monsieur Juaan Alvarez Hernandez, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 6 août 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1 er . **Dénomination.** Le nom de la société est "PT Frankfurt Industrial S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social de la Société est établi à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune de Niederanven par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, agissant selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou évènements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gérance et la disposition de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toutes autre entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par la vente,



l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, prêts, notes, certificats de dépôt et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

- 3.2 La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit dans tous types d'avoirs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.
- 3.3 La Société peut exercer toutes activités commerciales, financières ou industrielles et effectuer toutes transactions dans le domaine immobilier ou relatives à des biens immobiliers ou mobiliers y compris l'acquisition, le développement, la détention, la promotion, la gestion, la vente et/ou la location directe ou indirecte de biens immobiliers ou mobiliers au Grand-Duché de Luxembourg, en Allemagne ou ailleurs.
- 3.4 La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de valeur mobilière.
- 3.5 La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titres de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.
- 3.6 La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité.
- 3.7 D'une manière générale elle peut prêter assistance à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.
 - 3.8 La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs.
- 3.9 La Société peut généralement employer toute technique et tout instrument en relation avec un quelconque de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans limitation des techniques et des instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de taux de change, taux d'intérêt et tout autre risque.
- 3.10 Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.
- 4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par un million deux cent cinquante mille (1,250,000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un cent (EUR 0.01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.
- 6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

- 6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.
- 6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

- 7.1. La Société est gérée par un gérant ou un conseil de gérance (le Conseil). Les gérants sont nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.
 - 7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.



Art. 8. Conseil de gérance.

- 8.1. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le Conseil.
- 8.2. Pouvoirs du conseil de gérance
- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
- (ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.
 - 3.3. Procédure
- (i) Le Conseil se réunit sur convocation de 2 gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.
- (ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.
- (iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun déclare avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.
 - (iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.
- (v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si une majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.
- (vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.
- (vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.
 - 8.4. Représentation
 - (i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.
- (ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes les personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

- 9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.
 - 9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.
- 9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

- 11.1. Pouvoirs et droits de vote
- (i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).
- (ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.
 - (iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.
 - 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote
- (i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.



- (ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.
 - (iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.
- (iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.
- (v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.
- (vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.
- (vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les troisquarts du capital social.
- (viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

- 12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.
- 12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.
 - 12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

- 13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.
- 13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.
 - 13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.
- 13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

- 14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.
- 14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

- 15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.
- 15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.
 - 15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:
 - (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
 - (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société;
- (v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.



VI. Dissolution - Liquidation

- 16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.
- 16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

- 17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.
- 17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.
- 17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.
- 17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Sculptor PT German Industrial S.à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un cent (EUR 0,1) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) qui sera affecté au compte capital social de la Société.

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille euros (1.000.-EUROS).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérant de la Société pour une durée indéterminée:
- Cédric Bradfer, né le 2 août 1978 à Chambéry, France, dont la résidence professionnelle est située au 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Alessandro Maiocchi, né le 1 ^{er} Octobre 1974 à Venise, Italie, dont la résidence professionnelle est située au 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Ronan Carroll, né le 11 novembre 1971 à Dublin, Irlande, dont la résidence professionnelle est située au 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Tony Laenen, né le 16 avril 1980 à Virton, Belgique, dont la résidence professionnelle est située au 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- 2. Le siège social de la Société est établi au 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.



Signé: J. ALVAREZ HERNANDEZ, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 10 août 2015. Relation: 1LAC/2015/25587. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2015.

Référence de publication: 2015144357/508.

(150157404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

Printronix Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 65.464.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRINTRONIX LUXEMBOURG S.à r.l.

Référence de publication: 2015143676/10.

(150156945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Purity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 166.101.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015143678/10.

(150156805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

P4 Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 156.860.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015143679/9.

(150156739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Quedlinburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 120.748.

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015143680/9.

(150156609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

SMBC Nikko Bank (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 11.809.

EXTRAIT

Le Conseil d'Administration de SMBC Nikko Bank (Luxembourg) S.A. (ci-après la «banque») a pris note de la démission de M. Taro HAYASHI de sa fonction d'Administrateur de la banque avec effet au 9 décembre 2014.

Le Conseil d'Administration de la banque a nommé avec effet au 3 juin 2015 M. Makoto NISHIOKA demeurant professionnellement à 1-5-1, Marunouchi, Chiyoda-ku, Tokyo 100-6524, Japon, à la fonction d'Administrateur en remplace-



ment de M. Taro HAYASHI, pour une période se terminant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle approuvant les comptes au 31 mars 2015 ou jusqu'à ce que son successeur soit élu.

Pour extrait conforme Le 20 août 2015.

Référence de publication: 2015143735/16.

(150156170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

R & S Fishing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7520 Mersch, 33, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 183.746.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015143681/10.

(150156877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Rock European Real Estate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 168.352.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015143683/9.

(150156736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Rock George V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 186.780.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015143684/9.

(150156734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Tagus Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 167.224.

Extrait des résolutions prises par l'associé de la Société en date du 22 Juillet 2015

Par les résolutions écrites du 22 juillet 2015, l'associé de la Société a décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Pedro Jácome DA COSTA MARQUES HENRIQUES en tant que gérant de Catégorie A, prenant effet au 30 juin 2015;
- De nommer en tant que gérant de Catégorie A, pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018, Monsieur Francisco Pedro Ramos Goncalves Pereira, né le 14 september 1973 à Lisbonne, en Portugal, ayant comme adresse professionnelle, 24, Avenida 24 de Julho, P-1200-480 Lisbonne, Portugal;
- De reconduire la gérance de Monsieur Luís Eduardo Brito Freixial DE GOES, Monsieur Miguel Reccanello Carneiro PACHECO, Monsieur Daniel Alexandre Miguel AMARAL ainsi que Monsieur Michael Gregory ALLEN pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Le conseil de gérance est donc composé comme suit:

- Mr Luís Eduardo Brito Freixial DE GOES, Gérant de catégorie A,
- Mr Francisco Pedro RAMOS GONCALVES PEREIRA, Gérant de catégorie A,
- Mr Miguel Reccanello Carneiro PACHECO, Gérante de catégorie A,
- Mr Daniel Alexandre Miguel AMARAL, Gérant de catégorie B,
- Mr Michael Gregory ALLEN, Gérant de catégorie B.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 25 août 2015.

Stéphanie CHERY.

Référence de publication: 2015145107/26.

(150158286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2015.

Rock Harman House S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 188.079.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015143685/9.

(150156735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Rock UK Real Estate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 168.366.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015143686/9.

(150156757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Rock UK Real Estate II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 183.806.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015143687/9.

(150156730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Rollingergrund Premium Properties SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 330, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 140.727.

AUSZUG

Aus dem Protokoll der Beschlüsse des alleinigen Aktionärs der Gesellschaft vom 4. August 2015 geht hervor, dass das Mandat von Herrn Laurent Turmes als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft bis zur ordentlichen jährlichen Hauptversammlung, die im Jahr 2016 stattfinden wird, verlängert wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautenden Auszug

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2015143688/14.

(150156711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

RC Trans Lux s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8813 Bigonville, 14, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 167.633.

Le bilan et le compte de pertes et profits abrégés au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Fiduciaire COFIGEST S.A R.L. Platinerei, 8 - L- 8552 OBERPALLEN Isabelle PHILIPIN

Référence de publication: 2015143690/13.

(150156383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Rasta Couette S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4601 Differdange, 49, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 113.292.

Le bilan approuvé au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2015.

Référence de publication: 2015143689/10.

(150156285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Regs S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 178.863.

La société a été constituée par acte notarié en date du 8 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2204 du 10 septembre 2013.

Les comptes annuels de la Société au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REGS S.A. SPF

Signature

Référence de publication: 2015143691/14.

(150156301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Regsons S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 185.567.

La société a été constituée par acte notarié en date du 11 mars 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 65691 du 28 septembre 2014.

Les comptes annuels de la Société au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REGSONS S.A.

Signature

Référence de publication: 2015143693/14.

(150156300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

THL CCD II (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 141.605.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 18 août 2015:

- 1. Que le mandat de M. Jean-Marc McLean en tant que gérant de classe B de la Société est révoqué avec effet au 1 er août 2015;
- 2. que M. Salvatore Rosato, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé nouveau gérant de classe B avec effet au 1 ^{er} août 2015 et ce pour une période indéterminée.



Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 20 août 2015.

Référence de publication: 2015143769/16.

(150156765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Restate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 122.390.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015143696/9.

(150156441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Rose Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 21.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 167.802.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Rose Holdings S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015143697/11.

(150156202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Rumisel, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 177.935.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015143699/10.

(150156803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Sapinda Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, rue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 187.176.

In the year two thousand and fifteen, on or about the eighth day of July,

Before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Cecina Limited, a company limited by shares incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at 263 Main Street, P.O. Box 2196, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and registered with the Registrar of Corporate Affairs under number 1545203 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Me. Philippe Harles, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on 8 July 2015,

being the sole shareholder of Sapinda Invest S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand- Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 187.176 incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 19 May 2014 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 28 July 2014 under number 1973 (the "Company").

The articles of association of the Company have last been amended by a deed of the undersigned notary on 19 November 2014 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 12 December 2014 under number 3862.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.



The appearing party, represented as stated above, representing the entire share capital, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1. Increase of the Company's share capital from its current amount of twenty seven million and five hundred thousand euro (EUR 27,500,000.-) represented by twenty seven million and five hundred thousand (27,500,000) fully paid up shares, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, to fifty million euro (EUR 50,000,000.-) through the issue of two million two hundred fifty thousand (2,250,000) class A shares, two million two hundred fifty thousand (2,250,000) class C shares, two million two hundred fifty thousand (2,250,000) class D shares, two million two hundred fifty thousand (2,250,000) class E shares, two million two hundred fifty thousand (2,250,000) class F shares, two million two hundred fifty thousand (2,250,000) class G shares, two million two hundred fifty thousand (2,250,000) class I shares and two million two hundred fifty thousand (2,250,000) class I shares and two million two hundred fifty thousand (2,250,000) class I shares and two million two hundred fifty thousand (2,250,000) class I shares and two million two hundred fifty thousand (2,250,000) class I shares and two million two hundred fifty thousand (2,250,000) class I shares, all shares of classes A to J being issued with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.
- 2. Subscription of the newly issued shares by a contribution in cash for a total contribution value of twenty-two million five hundred thousand euro (EUR 22.500.00.-).
 - 3. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company.
 - 4. Miscellaneous.

Having duly considered the items on the agenda, the Sole Shareholder took, and required the undersigned notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase Company's share capital by an amount of twenty-two million five hundred thousand euro (EUR 22,500,000.-) so as to raise it from its current amount of twenty-seven million and five hundred thousand euro (EUR 27,500,000.-) represented by twenty-seven million and five hundred thousand (27,500,000.-) fully paid up shares, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, to fifty million euro (EUR 50,000,000.-) through the issue of two million two hundred fifty thousand (2,250,000) new class A shares, two million two hundred fifty thousand (2,250,000) new class B shares, two million two hundred fifty thousand (2,250,000) new class C shares, two million two hundred fifty thousand (2,250,000) new class E shares, two million two hundred fifty thousand (2,250,000) new class F shares, two million two hundred fifty thousand (2,250,000) new class H shares, two million two hundred fifty thousand (2,250,000) new class I shares and two million two hundred fifty thousand (2,250,000) new class J shares (together the New Shares), all new shares of classes A to J being issued with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Second resolution

The New Shares have all been subscribed and fully paid up by the Sole Shareholder, represented as stated above, by a contribution in cash of an amount of twenty-two million five hundred thousand euro (EUR 22,500,000.-) which is fully allocated to the share capital of the Company so that the said amount of twenty-two million five hundred thousand euro (EUR 22,500,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Thereupon, the Sole Shareholder resolved (i) to accept the said subscription and contribution in cash by the Sole Shareholder, (ii) to allot the newly issued shares to the Sole Shareholder as stated above, and (iii) to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

Third resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital of the Company and which henceforth read as follows:

- " **5.1.** The Company's share capital is set at fifty million euro (EUR 50,000,000.-), represented by fifty million (50,000,000.-) shares divided as follows:
 - five million (5,000,000) class A shares ("Class A Shares");
 - five million (5,000,000) class B shares ("Class B Shares");
 - five million (5,000,000) class C shares ("Class C Shares");
 - five million (5,000,000) class D shares ("Class D Shares");
 - five million (5,000,000) class E shares ("Class E Shares");
 - five million (5,000,000) class F shares ("Class F Shares");
 - five million (5,000,000) class G shares ("Class G Shares");
 - five million (5,000,000) class H shares ("Class H Shares");
 - five million (5,000,000) class I shares ("Class I Shares"); and
 - five million (5,000,000) class J shares ("Class J Shares");



all shares of classes A to J being issued with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each."

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at cinq mille neuf cents euros (EUR 5.900).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified in the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxyholder of the appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le huitième jour du mois de juillet,

par devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Cecina Limited, une company limited by shares constituée et existant selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au 263 Main Street, P.O. Box 2196, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques et enregistrée auprès du Registrar of Corporate Affairs sous le numéro 1545203 (l'«Associé Unique»),

dûment représenté par Maître Philippe Harles, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 8 juillet 2015,

étant l'associé unique de Sapinda Invest S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187.176 et constituée selon acte reçu par le notaire soussignée en date du 19 mai 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 28 juillet 2014 sous le numéro 1973 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois selon acte du notaire soussigné du 19 novembre 2014 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3862 en date du 12 décembre 2014.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, a reconnu avoir été pleinement informée des résolutions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1. Augmentation du capital social de la Société de vingt-sept millions cinq cent mille euros (EUR 27.500.000.-) représenté par vingt-sept millions cinq cent mille (27.500.000.-) parts sociales, avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, à cinquante millions d'euros (EUR 50.000.000.-), par l'émission de deux millions deux cent cinquante mille (2.250.000) parts sociales de classe A, deux millions deux cent cinquante mille (2.250.000) parts sociales de classe B, deux millions deux cent cinquante mille (2.250.000) parts sociales de classe C, deux millions deux cent cinquante mille (2.250.000) parts sociales de classe E, deux millions deux cent cinquante mille (2.250.000) parts sociales de classe E, deux millions deux cent cinquante mille (2.250.000) parts sociales de classe G, deux millions deux cent cinquante mille (2.250.000) parts sociales de classe H, deux millions deux cent cinquante mille (2.250.000) parts sociales de classe J, chaque part sociale des classes A à J étant émise avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-).
- 2. Souscription des parts sociales nouvellement émises par un apport en numéraire pour une valeur totale de vingt-deux millions cinq cent mille euros (EUR 22.500.000.-).
 - 3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société.
 - 4. Divers

Après avoir dûment considéré chaque point de l'ordre du jour, l'Associé Unique a résolu et demande au notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de vingt-deux millions cinq cent mille euros (EUR 22.500.000.-) pour le porter de son montant actuel de vingt-sept millions cinq cent mille euros (EUR 27.500.000.-) représenté par vingt-sept millions cinq cent mille (27.500.000.-) parts sociales, avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, à un montant de cinquante millions d'euros (EUR 50.000.000.-) par l'émission de deux millions deux cent cinquante mille (2.250.000) nouvelles parts sociales de classe A, deux millions deux cent cinquante mille (2.250.000) nouvelles parts



sociales de classe C, deux millions deux cent cinquante mille (2.250.000) nouvelles parts sociales de classe D, deux millions deux cent cinquante mille (2.250.000) nouvelles parts sociales de classe E, deux millions deux cent cinquante mille (2.250.000) nouvelles parts sociales de classe J, deux millions deux cent cinquante mille (2.250.000) nouvelles parts sociales de classe G, deux millions deux cent cinquante mille (2.250.000) nouvelles parts sociales de classe H, deux millions deux cent cinquante mille (2.250.000) nouvelles parts sociales de classe I et deux millions deux cent cinquante mille (2.250.000) nouvelles parts sociales de classe J (ensemble les Nouvelles Parts Sociales), chaque part sociale des classes A à J étant émise avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-).

Deuxième résolution

Les Nouvelles Parts Sociales émises ont été toutes souscrites et intégralement libérées par l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, par un apport en numéraire d'un montant de vingt-deux millions cinq cent mille euros (EUR 22.500.000.-) entièrement affecté au capital social de la Société de sorte que ledit montant de vingt-deux millions cinq cent mille euros (EUR 22.500.000.-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Sur cette base, l'Associé Unique a décidé (i) d'accepter la souscription et l'apport en numéraire fait par l'Associé Unique, (ii) d'attribuer les parts sociales nouvellement émises à l'Associé Unique, et (iii) de prendre acte de la réalisation de l'augmentation du capital.

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Associé unique de la Société décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

- « **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à cinquante millions d'euros (EUR 50.000.000.-), représenté par cinquante millions (EUR 50.000.000.-) de parts sociales divisées comme suit:
 - cinq millions (5.000.000.) parts sociales de classe A («Parts Sociales de Classe A»);
 - cinq millions (5.000.000.) parts sociales de classe B («Parts Sociales de Classe B»);
 - cinq millions (5.000.000.) parts sociales de classe C («Parts Sociales de Classe C»);
 - cinq millions (5.000.000.) parts sociales de classe D («Parts Sociales de Classe D»);
 - cinq millions (5.000.000.) parts sociales de classe E («Parts Sociales de Classe E»);
 - cinq millions (5.000.000.) parts sociales de classe F («Parts Sociales de Classe F»);
 - cinq millions (5.000.000.) parts sociales de classe G («Parts Sociales de Classe G»);
 - cinq millions (5.000.000.) parts sociales de classe H («Parts Sociales de Classe H»);
 - cinq millions (5.000.000.) parts sociales de classe I («Parts Sociales de Classe I»); et
 - cinq millions (5.000.000.) parts sociales de classe J («Parts Sociales de Classe J»),

chaque part sociale des classes A à J émise ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-).»

Frais et dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges incombant à la Société suite à cet acte sont estimés à cinq mille neuf cents euros (EUR 5.900).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate, sur demande du mandataire de la comparante, que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français; à la demande du même mandataire de la comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Harles, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 13 juillet 2015. GAC/2015/5902. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 24 août 2015.

Référence de publication: 2015143703/179.

(150156378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

LVS II Lux XIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand Rue.

R.C.S. Luxembourg B 191.729.

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh day of the month of August;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;



THERE APPEARED:

LVS II Luxembourg II S.à r.l., société à responsabilité limitée, having its registered office at 60, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 176.932,

here represented by Mr. Luis A. AGUERRE ENRÍQUEZ, Doctor en Derecho, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of LVS II Lux XIX S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée qualifying as an unregulated securitization company (société de tirisation), having its registered office at 60, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 191.729, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 24 October 2014, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3672 on 2 December 2014. The articles of association were amended for the last time pursuant to a deed of Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), dated 18 March 2015 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1320 on 21 May 2015.

The appearing party representing the entire share capital declares having waived any notice requirement and requests the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to change the currency of the Company's share capital from United States Dollars to euro and to convert the current amount of the share capital of eighteen thousand United States Dollars (USD 18,000) into sixteen thousand five hundred sixty euro (EUR 16,560) represented by eighteen thousand (18,000) shares with a nominal value of zero point ninety-two cents (EUR 0.92) each.

Second resolution

The sole shareholder decides (i) to create two (2) classes of shares in the share capital of the Company: the class A shares and the class B shares with the rights and obligations set forth in the following restatement of the articles of association and (ii) to convert the existing eighteen thousand (18,000) shares into sixteen thousand six hundred fifty (16,650) class A shares and one thousand three hundred fifty (1,350) class B shares.

Third resolution

The sole shareholder decides to fully restate the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

A. Name - Corporate objects - Duration - Registered office

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "LVS II Lux XIX S.à r.l." (the "Company") qualifying as an unregulated securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the law of 22 March 2004 on securitisation, as amended (the "Securitisation Act 2004"), and being subject to and governed by the Securitisation Act 2004, the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Companies Law"), the present articles of association and by any agreement between the shareholders, as may be amended or replaced from time to time.

Art. 2. Corporate objects.

- 2.1 The corporate objects of the Company are to enter into, perform and serve as a vehicle for, any securitisation transactions as permitted under the Securitisation Act 2004. To that end, the Company may, inter alia, acquire or assume, directly or through another entity or vehicle, the risks relating to the holding or ownership of beneficial interests, claims, receivables and/or other goods or assets (including securities of any kind), either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties, by issuing securities (valeurs mobilières) of any kind whose value or return is linked to these risks. The Company may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, beneficial interests, claims, receivables and/or other goods or assets (including securities of any kind), structured products relating to commodities or assets, by guaranteeing the liabilities or commitments of third parties or by binding itself in any other way. The method that will be used to determine the value of the securitised assets will be set out in the relevant issue documentation.
- 2.2 The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004 and in particular article 61 of the Securitisation Act 2004, proceed, so far as they relate to securitisation transactions, to (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings and exchangeable or convertible securities), structured products relating to commodities or assets (including debt or equity securities of any kind), receivables, claims or loans or other credit facilities (and the agreements or contracts relating thereto) as well as all other type of assets, and (iii) the ownership, administration, development, transfer, assignment and manage-



ment of a portfolio of assets (including, among others, the assets referred to in (i) and (ii) above) in accordance with the provisions of the relevant issue documentation.

- 2.3 The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004 and for as long as it is necessary to facilitate the performance of its corporate objects, borrow in any form (except by way of public offer) and enter into any type of loan agreement. It may issue (but not to the public) notes, bonds (including exchangeable or convertible securities and securities linked to an index or a basket of indices or shares), debentures, certificates, shares, warrants and any kind of debt or equity securities, including under one or more issue programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, within the limits of the Securitisation Act 2004 and provided such lending or such borrowing relates to securitisation transactions, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.
- 2.4 The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004, give guarantees and grant security over its assets in order to secure the obligations it has assumed for the securitisation of these assets or for the benefit of investors (including their trustee or representative, if any) and/or any issuing entity participating in a securitisation transaction of the Company. The Company may not pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets or transfer its assets for guarantee purposes, unless permitted by the Securitisation Act 2004.
- 2.5 The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions for as long as such agreements and transactions are necessary to facilitate the performance of the Company's corporate objects. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.
- 2.6 The Company may appoint one or more fiduciary representatives as described in articles 67 to 84 of the Securitisation Act 2004.
- 2.7 The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects of the Company shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.
- 2.8 In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects to the largest extent permitted under the Securitisation Act 2004.
 - **Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office.

- 4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 4.2 The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association and it may be transferred within the boundaries of the same municipality by a resolution of the board of managers.
 - 4.3 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share capital.

- 5.1 The Company's share capital is fixed at sixteen thousand five hundred sixty euro (EUR 16.560), represented by sixteen thousand six hundred fifty (16,650) class A shares and one thousand three hundred fifty (1,350) class B shares with a nominal value of zero point ninety-two cents (EUR 0.92) each.
- 5.2 The share capital may be increased or reduced at any time by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in accordance with article 23 of these articles of association.

Art. 6. Shares.

- 6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.
- 6.2 The shares of the Company are in registered form.
- 6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.
- 6.4 The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.
- 6.5 The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves to that effect. The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 16 of these articles of association.
- 6.6 New shares may be offered in priority to the shareholders pro rata to their participation in the Company or otherwise subject to the provisions of any agreement between the shareholders, as may be amended or replaced from time to time.
- **Art. 7. Profit sharing.** Each share entitles its holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.



Art. 8. Debt securities. Debt securities issued by the Company in registered form (obligations nominatives) may, under no circumstances, be converted into debt securities in bearer form (obligations au porteur).

Art. 9. Register of shares.

- 9.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Companies Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.
- 9.2 The Company's shares are indivisible with regard to the Company, and there may be only one owner admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of shares.

- 10.1 In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.
- 10.2 In case of plurality of shareholders, the transfer of any share inter vivos to a third party must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the share capital of the Company and to the provisions of any agreement between the shareholders, as may be amended or replaced from time to time. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders.
- 10.3 The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the surviving shareholders who represent three quarters of the share capital.
 - 10.4 In any case, the requirements of articles 189 and 190 of the Companies Law will apply.

C. Management

Art. 11. Composition and powers of the board of managers.

- 11.1 The Company shall be managed by a board of managers which shall be composed of at least two (2) class A managers (the "Class A Managers"). An additional class B manager may be appointed (the "Class B Manager").
- 11.2 The board of managers is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest, including the power to transfer, assign or dispose of the assets of the Company in accordance with the Securitisation Act 2004 and the Companies Law. All powers not expressly reserved by the Companies Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.
- 11.3 The shareholders may appoint observers to attend board meetings subject to the provisions of any agreement between the shareholders, as such agreement may from time to time be amended or replaced.

Art. 12. Appointment, removal and term of office of managers.

- 12.1 The managers shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their term of office.
- 12.2 The Class A Manager shall be elected from a list of candidates proposed by the holders of class A shares and the Class B Manager shall be elected from a list of candidates proposed by the holders of class B shares. The list of candidates proposed by each shareholder shall be determined by a simple majority vote of the holders of that class of shares.
- 12.3 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital and in accordance with the provisions of any agreement between the shareholders, as such agreement may from time to time be amended or replaced.
- **Art. 13. Vacancy in the office of a manager.** In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager in accordance with the provisions of any agreement between the shareholders, as such agreement may from time to time be amended or replaced, by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 14. Convening meetings of the board of managers.

- 14.1 The board of managers shall meet upon call by any manager and in any event not less than four times annually. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.
- 14.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers at five business days in advance of the time scheduled for the meeting but may be convened at any time (i) by a manager giving not less than forty-eight (48) hours' notice accompanied by a list of the items on the agenda to be considered at the relevant meeting if the interests of the Company would in the opinion of the manager be likely to be adversely affected if the business to be transacted were not dealt with; (ii) by a Class A Manager giving not less than twenty-four (24) hours' notice accompanied by a list of items on the agenda to be considered at the relevant meeting. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.



14.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 15. Conduct of meetings of the board of managers.

- 15.1 The board of managers may elect among the Class A Managers a chairman, who shall not have a second or casting vote. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.
- 15.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.
- 15.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager of his same class as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.
- 15.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.
- 15.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least one (1) Class A Manager is present or represented at a meeting of the board of managers.
- 15.6 Decisions shall be taken by the vote of a majority of managers present or represented at such meeting, including all Class A Managers present or represented subject to any agreement between the shareholders, as may be amended or replaced from time to time.
- 15.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.
- 15.8 Managers having a potential conflict of interest which has not been cleared by the board in accordance with any applicable rules of procedure and/or any agreement between the shareholders, as may be amended or replaced from time to time, may not participate in the decision making process and count to the quorum and vote of a proposed resolution of the board of managers.
- **Art. 16. Minutes of the meeting of the board of managers.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any) or by one (1) Class A Manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by one (1) Class A Manager.

Art. 17. Reserved Matters.

- 17.1 The Company shall not take any action regarding the following matters without prior consent of the shareholders representing more than half of the share capital:
- (i) the variation or termination of (or giving of notice to terminate) any servicing agreement entered into by any entity pertaining to the group of entities to which the Company belongs and relating to the loans and properties portfolio owned by any entity pertaining to the group of entities to which the Company belongs;
- (ii) the borrowing, incurring or entry into an agreement or facility in respect of, any borrowing, advance, credit or finance by an entity pertaining to the group of entities to which the Company belongs or the pre-payment or variation of the terms of any such borrowing, advance, credit or finance; or
- (iii) whether to enter into or otherwise approve the terms of any third party senior debt facilities contemplated under any agreement between the shareholders, as may be amended or replaced from time to time.
- 17.2 The Company shall not take any action regarding the following matters without prior unanimous consent of the shareholders of the Company:
- (a) the commencement by the Company of any new business not being ancillary to or in connection with the Company's business or making any material change to the nature of the Company's business, including through (i) the purchase, lease, license or acquisition of any asset not being ancillary to or in connection with the Company's business or (ii) the incorporation of any new entity or the acquisition or subscription of any participation or interest in any new entity, other than for the purposes associated with the Company's business;
- (b) the commencement by the Company of any reorganisation process, including, without limitation, any merger, demerger, dissolution or winding-up;
- (c) the variation, reorganisation, consolidation, sub-division, conversion, reduction, redemption, repurchase, re-designation or other alteration of any of the class B shares or the variation, abrogation or grant of any rights attaching to any such shares or any other material change to the contractual entitlement in respect of the class B shares under the present articles of association or any agreement between the shareholders, as may be amended or replaced from time to time,



including, subject to any other provision in any agreement between the shareholders, as may be amended or replaced from time to time, any decision which has the effect altering the pari passu rights and entitlements attaching to the class B shares;

- (d) the alteration of these articles of association which has a material adverse effect on the rights of holder of class B shares including, subject to the provisions of any agreement between the shareholders, as may be amended or replaced from time to time, any action or decision which has a dilutive effect on the class B shares;
- (e) the alteration of the loan note instrument between the Company and LVS II Luxembourg II S.à r.l. (the "Loan Note Instrument") or any other ancillary documents thereto which has a material adverse effect on the rights of the holders of class B shares as holder of loan notes issued under the Loan Note Instrument, including, subject to any agreement between the shareholders, as may be amended or replaced from time to time, any decision which has the effect of subordinating any loan notes issued under the Loan Note Instrument held by the holders of class B shares;
- (f) the entry into any shareholder or other intra group loan ranking in priority to the loan notes issued under the Loan Note Instrument and the issue of any shares ranking in priority to the shares;
- (g) the distribution or payment of any sums to any shareholder or other entity pertaining to the group of entities to which the Company belongs other than in accordance with t any agreement between the shareholders, as may be amended or replaced from time to time;
- (h) the direct or indirect disposal, transfer or lease of the Company's portfolio, or more than 50 per cent. of the Company's portfolio, other than in accordance with any agreement between the shareholders, as may be amended or replaced from time to time, including, without limitation, the disposal, transfer or lease of the whole or more than 50 per cent. of:
 - (i) the Company's assets;
 - (ii) the shares and debt interests in any entity pertaining to the group of entities to which the Company belongs; or
 - (iii) or any interest in them (in each case whether by one transaction or a series of transactions whether related or not).
- **Art. 18. Dealing with third parties.** The Company shall be bound towards third parties in all circumstances by the signature of at least one (1) Class A Manager or by the signature of any person to whom such power to sign may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

D. Decisions of the shareholders

Art. 19. General meetings of shareholders. An annual general meeting of shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder may, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent a copy of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 20. Shareholders' voting rights, quorum and majority.

- 20.1 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Companies Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.
- 20.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each share entitles its owner to one vote.

Art. 21. Quorum and vote.

- 21.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.
- 21.2 Save for a higher majority expressly provided for in these articles of association, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.
 - Art. 22. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.
- **Art. 23. Amendments of the articles of association.** Save for a higher majority expressly provided for by any agreement between the shareholders, as may be amended or replaced from time to time, any amendment of the articles of association requires the approval of a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

E. Supervision

Art. 24. Auditors. The operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The independent auditor(s) shall be appointed by the board of managers in accordance with the Securitisation Act 2004. The board of managers will determine their number, their remuneration and the term of their office.



F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 25. Financial year. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first December of each year.

Art. 26. Financial statements and allocation of profits.

- 26.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.
- 26.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.
- 26.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.
- 26.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.
- 26.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association as well as with any agreement between the shareholders, as such agreement may from time to time be amended or replaced.
- 26.6 Out of any amounts distributed, (i) the class A shares shall receive the amount allocated to the holders of class A shares in accordance with any agreement among the shareholders, and (ii) the class B shares shall receive the amount allocated to the holders of class B shares in accordance with any agreement among the shareholders.

Art. 27. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

- 27.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution.
- 27.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Companies Law, these articles of association and by any agreement between shareholders, as may be amended or replaced from time to time.

G. Liquidation

Art. 28. Liquidation.

- 28.1 In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.
- 28.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in accordance with article 26 above.

H. Final clauses - Governing law

- **Art. 29. Governing law.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Companies Law and the Securitisation Act 2004. Where any matter contained in these articles conflicts with the provisions of any agreement among the shareholders, as may be amended from time to time, such shareholders' agreement shall prevail inter partes and to the extent permitted by Luxembourg law.
- Art. 30. Prohibition to petition for bankruptcy of the Company or to seize the assets of the Company. In accordance with article 64 of the Securitisation Act 2004, any investor in, and any creditor and shareholder of, the Company and any person which has entered into a contractual relationship with the Company (the "Contracting Party") agrees, unless expressly otherwise agreed upon in writing between the Company and the Contracting Party, not to (1) petition for bankruptcy of the Company or request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Company or (2) seize any assets of the Company.
- **Art. 31. Subordination.** Any claims which a shareholder of the Company may have against the Company (in its capacity as shareholder) are subordinated to the claims which any creditors of the Company or any investors in the Company may have.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand two hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.



WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le onzième jour du mois d'août;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

LVS II Luxembourg II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 60, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.932,

ici représentée par Monsieur Luis A. AGUERRE ENRÍQUEZ, Doctor en Derecho, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de LVS II Lux XIX S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant la qualité de société de titrisation non réglementée, ayant son siège social au 60, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191.729, constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné, en date du 24 octobre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3672, le 2 décembre 2014. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 18 mars 2015 selon acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1320, le 21 mai 2015.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, déclare avoir renoncé à toute exigence de convocation et requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la devise du capital social de la Société de dollars américains en euros et de convertir le montant actuel du capital social de dix-huit mille dollars américains (USD 18.000) en seize mille cinq cent soixante euros (EUR 16.560), représenté par dix-huit mille (18.000) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de zéro virgule quatre-vingt-douze cents (EUR 0,92).

Deuxième résolution

L'associé unique décide (i) de créer deux (2) catégories de parts sociales dans le capital social de la Société: les parts sociales de catégorie A et les parts sociales de catégorie B ayant les droits et obligations énoncés dans la refonte des statuts suivante et (ii) de convertir les dix-huit mille (18.000) parts sociales existantes en seize mille six cent cinquante (16.650) parts sociales de catégorie A et mille trois cent cinquante (1.350) parts sociales de catégorie B.

Troisième résolution

L'associé unique décide la refonte complète des statuts de la Société qui seront désormais rédigés comme suit:

A. Nom - Objets sociaux - Durée - Siège social

Art. 1 er . Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de «LVS II Lux XIX S.à r.l.» (ciaprès la «Société») ayant la qualité de société de titrisation non réglementée au sens de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée (la «Loi sur la Titrisation de 2004»), et sera soumise à et gouvernée par la Loi sur la Titrisation de 2004, la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), par les présents statuts et par tout accord entre les associés, tel qu'il peut être modifié ou remplacé de temps à autre.

Art. 2. Objets sociaux.

2.1 La Société a pour objet social de s'engager, de fonctionner et de servir comme véhicule pour toute transaction de titrisation permise par la Loi sur la Titrisation de 2004.

La Société peut à ce titre acquérir ou supporter, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, les risques liés à la propriété ou la détention de titres, de créances et/ou d'autres biens, mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels, et/ou risques liés aux dettes ou engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépende de ces risques. La Société peut supporter ces risques en acquérant par tout moyen les titres, créances et/ou autres biens ou avoirs (y compris des garanties de toute sorte), dépôts structurés sous forme de contrats dérivés, produits dérivés sur matières premières et/ou de tous biens, en garantissant les dettes ou les engagements de tiers ou en s'obligeant de toute autre manière. La méthode utilisée pour le calcul de la valeur des biens titrisés sera décrite dans les documents relatifs aux conditions particulières de l'émission acceptés par la Société.



- 2.2 La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004 et en particulier par l'article 61 de la Loi sur la Titrisation, procéder, à condition que ces opérations aient trait à des opérations de titrisation, à (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire et des obligations échangeables ou convertibles), de produits dérivés sur matières premières ou sur tous biens (incluant des valeurs mobilières de toutes sortes), créances, prêts ou toute autre facilité de crédit (ainsi que les conventions y relatives) ainsi que tout autre type de biens et (iii) la possession, l'administration, le développement, le transfert, la cession et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé, entre autre, notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus) conformément aux dispositions de la documentation d'émission des titres en question.
- 2.3 La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004 et aussi longtemps que cela s'avère nécessaire pour l'accomplissement de son objet social, emprunter sous quelque forme que ce soit (sauf par voie d'appel public) et être partie à tout type de contrat de prêt. Elle peut procéder à l'émission (sauf au public) de titres de créances, d'obligations (notamment des obligations échangeables ou convertibles ainsi que des obligations liées à un indice ou à un panier d'indices ou d'actions), de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et de titres de dette ou de capital de toute sorte, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions (autant que l'émission n'est pas destinée au public). Dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, la Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société à condition que ces emprunts ou ces prêts aient trait à une ou plusieurs opérations de titrisation.
- 2.4 La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, consentir des garanties ou des sûretés sur ses avoirs afin d'assurer le respect des obligations qu'elle assume pour la titrisation de ses actifs ou dans l'intérêt des investisseurs (y compris son «trustee» ou son mandataire, s'il y en a) et/ou de toute entité participant à une opération de titrisation de la Société. La Société ne peut pas nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs ou donner ses avoirs à titre de garantie, sauf dans les circonstances où la Loi sur la Titrisation de 2004 le permet.
- 2.5 La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires aussi longtemps que ces contrats et transactions s'avèrent nécessaires pour l'accomplissement de l'objet de la Société. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.
- 2.6 La Société peut nommer un ou plusieurs représentants-fiduciaires tels que décrits dans les articles 67 à 84 de la Loi sur la Titrisation de 2004.
- 2.7 Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. Les objets sociaux de la Société couvrent toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.
- 2.8 D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toutes opérations ou transactions qu'elle considère nécessaires ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large autorisée par la Loi sur la Titrisation de 2004.
 - Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social.

- 4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 4.2 Le siège social peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une décision des associés adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts. Il peut être transféré à l'intérieur de la même commune par une décision du conseil de gérance.
 - 4.3 La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

- 5.1 Le capital social de la Société est fixé à seize mille cinq cent soixante euros (EUR 16.560), représenté par seize mille six cent cinquante (16.650) parts sociales de catégorie A et mille trois cent cinquante (1.350) parts sociales de catégorie B, ayant une valeur nominale de zéro virgule quatre-vingt-douze cents (EUR 0,92) chacune.
- 5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des associés, adoptée en conformité avec l'article 23 des présents statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.



- 6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.
- 6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.
- 6.4 Le décès, la suspension des droits civils, l'insolvabilité ou la faillite de l'associé unique ou d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.
- 6.5 La Société pourra acquérir des parts sociales dans son propre capital social pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables suffisantes. L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social aura lieu en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts sont applicables en vertu de l'article 16 des présents statuts.
- 6.6 Les nouvelles parts sociales peuvent être offertes par préférence aux associés proportionnellement à leur participation dans la Société ou autrement sous réserve des dispositions de tout accord entre les associés, tel qu'il peut être modifié ou remplacé de temps à autre.
- **Art. 7. Participation aux bénéfices.** Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.
- **Art. 8. Obligations.** Les obligations nominatives émises par la Société ne peuvent, en aucune circonstance, être converties en obligations au porteur.

Art. 9. Registre des parts sociales.

- 9.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi de 1915. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.
- 9.2 Les parts sociales de la Société sont indivisibles à l'égard de la Société, et il ne peut y avoir qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Transfert de parts sociales.

- 10.1 En cas d'un associé unique, les parts sociales de la Société détenues par l'associé unique sont librement cessibles.
- 10.2 En cas de pluralité d'associés, la cession de toute part sociale inter vivos à un tiers doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social de la Société et sous réserve des dispositions de tout accord entre les associés, tel qu'il peut être modifié ou remplacé de temps à autre. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.
- 10.3 La cession de parts sociales mortis causa à des tiers doit être acceptée par les associés survivants qui représentent les trois quarts du capital social.
 - 10.4 Dans tous les cas, les exigences des articles 189 et 190 de la Loi de 1915 doivent être respectées.

C. Gérance

Art. 11. Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

- 11.1 La Société sera gérée par un conseil de gérance qui se compose d'au moins deux (2) gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A»). Un gérant de catégorie B supplémentaire peut être nommé (le «Gérant de Catégorie B»).
- 11.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour exécuter ou faire exécuter tous les actes de cession et d'administration dans l'intérêt social de la Société, y compris le pouvoir de transférer, céder, vendre les biens de la Société conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004 et la Loi de 1915. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés seront de la compétence du conseil de gérance.
- 11.3 Les associés peuvent nommer des observateurs pour assister aux réunions du conseil de gérance sous réserve des dispositions de tout accord entre les associés, tel qu'il peut être modifié ou remplacé de temps à autre.

Art. 12. Nomination, révocation et durée du mandat des gérants.

- 12.1 Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés qui détermine la durée de leur mandat.
- 12.2 Le Gérant de Catégorie A sera élu parmi une liste de candidats proposés par les détenteurs de parts sociales de catégorie A et le Gérant de Catégorie B sera élu parmi une liste de candidats proposés par les détenteurs de parts sociales de catégorie B. La liste de candidats proposés par chaque associé doit être déterminée par un vote à la majorité simple des détenteurs de cette catégorie de parts sociales.
- 12.3 Les gérants sont nommés et peuvent être librement révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société et en conformité avec les dispositions de tout accord entre les associés, tel qu'il peut être modifié ou remplacé de temps à autre.
- **Art. 13. Vacance d'un poste de gérant.** Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé, en conformité avec les dispositions de



tout accord entre les associés, tel qu'il peut être modifié ou remplacé de temps à autre, par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 14. Convocations aux réunions du conseil de gérance.

- 14.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant et en tout cas au moins quatre fois par an. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.
- 14.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum cinq jours ouvrables à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, mais peut être convoquée à tout moment (i) par un gérant donnant avis au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la réunion, accompagné d'une liste des points figurant à l'ordre du jour devant être considérés lors de la réunion concernée si les intérêts de la Société seraient, de l'avis du gérant, probablement négativement affectés si les questions à être examinées ne sont pas traitées; (ii) par un Gérant de Catégorie A donnant avis au moins vingt-quatre (24) heures avant la tenue de la réunion, accompagné d'une liste des points figurant à l'ordre du jour devant être considérés lors de la réunion concernée. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.
- 14.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 15. Conduite des réunions du conseil de gérance.

- 15.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi les Gérants de Catégorie A, qui n'a pas de deuxième voix ou de voix prépondérante. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.
- 15.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.
- 15.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant de la même catégorie comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.
- 15.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.
- 15.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins un (1) Gérant de Catégorie A est présent ou représenté à une réunion du conseil de gérance.
- 15.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance, y compris tous les Gérants de Catégorie A présents ou représentés sous réserve de tout accord entre les associés, tel qu'il peut être modifié ou remplacé de temps à autre.
- 15.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.
- 15.8 Les gérants ayant un conflit d'intérêts potentiel qui n'a pas été clarifié par le conseil en conformité avec les règles de procédure applicables et/ou tout accord entre les associés, tel qu'il peut être modifié ou remplacé de temps à autre, ne peuvent pas participer au processus de prise de décisions et ne seront pas pris en compte pour le calcul du quorum et ne peuvent pas prendre part au vote d'une résolution proposée du conseil de gérance.
- Art. 16. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par un (1) Gérant de Catégorie A. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président, ou par un (1) Gérant de Catégorie A.

Art. 17. Matières Réservées.

17.1 La Société ne prendra aucune mesure relative aux matières suivantes sans le consentement préalable des associés représentant plus de la moitié du capital social:



- (i) la modification ou la résiliation (ou l'avis de résiliation) de tout accord de service conclu entre une entité appartenant au groupe d'entités auquel appartient la Société et relatif aux prêts et au portefeuille de propriétés détenu par une entité appartenant au groupe d'entités auquel appartient la Société;
- (ii) l'emprunt, l'engagement ou la conclusion de contrats ou facilités relatifs à un emprunt, une avance, un crédit ou un financement par une entité appartenant au groupe d'entités auquel appartient la Société ou le remboursement anticipé ou la modification des conditions de cet emprunt, cette avance, ce crédit ou ce financement; ou
- (iii) la conclusion ou une autre approbation des conditions de toute facilité de créance prioritaire (senior debt facilities) d'un tiers envisagée dans tout accord entre les associés, tel qu'il peut être modifié ou remplacé de temps à autre.
- 17.2 La Société ne prendra aucune mesure relative aux matières suivantes sans le consentement préalable et unanime des associés de la Société:
- (a) le commencement par la Société de nouvelles activités qui ne sont pas auxiliaires aux ou en relation avec les activités de la Société ou toute modification importante de la nature des activités de la Société, y compris par (i) l'achat, la location, la licence ou l'acquisition d'actifs qui ne sont pas auxiliaires aux ou en relation avec les activités de la Société ou (ii) la constitution d'une nouvelle entité ou l'acquisition ou la souscription de toute participation ou de tout intérêt dans une nouvelle entité, autrement qu'aux fins liées aux activités de la Société;
- (b) le commencement par la Société de tout processus de réorganisation, y compris, sans limitation, toute fusion, scission, dissolution ou liquidation;
- (c) la modification, la réorganisation, la consolidation, la subdivision, la conversion, la réduction, le rachat, le remboursement, la re-désignation ou autre altération d'une des parts sociales de catégorie B ou la modification, l'abrogation ou l'octroi de tous les droits attachés à toutes ces parts sociales ou toute autre modification importante à l'obligation contractuelle en ce qui concerne les parts sociales de catégorie B conformément aux présents statuts ou à tout accord entre les associés, tel qu'il peut être modifié ou remplacé de temps à autre, y compris, sous réserve de toute autre disposition de tout accord entre les associés, tel qu'il peut être modifié ou remplacé de temps à autre, toute décision ayant comme effet la modification des droits et privilèges de rang égal (pari passu rights and entitlements) attachés aux parts sociales de catégorie B;
- (d) la modification des présents statuts ayant un effet négatif important sur les droits des détenteurs des parts sociales de catégorie B, y compris, sous réserve des dispositions de tout accord entre les associés, tel qu'il peut être modifié ou remplacé de temps à autre, toute mesure ou décision ayant un effet dilutif sur les parts sociales de catégorie B;
- (e) la modification de l'instrument de titre d'emprunt entre la Société et LVS II Luxembourg II S.à r.l. (l'«Instrument de Titre d'Emprunt») ou de tout document y afférent ayant un effet négatif important sur les droits des détenteurs des parts sociales de catégorie B en tant que détenteurs de titres d'emprunt émis sous l'Instrument de Titre d'Emprunt, y compris, sous réserve de tout accord entre les associés, tel qu'il peut être modifié ou remplacé de temps à autre, toute décision ayant pour effet de subordonner tout titre d'emprunt émis sous l'Instrument de Titre d'Emprunt détenu par les détenteurs des parts sociales de catégorie B;
- (f) la conclusion de tout prêt d'associés ou autre prêt intragroupe ayant priorité de rang sur les titres d'emprunt émis sous l'Instrument de Titre d'Emprunt et l'émission de parts sociales ayant priorité de rang sur les parts sociales;
- (g) la distribution ou le paiement de toute somme à un associé ou à toute autre entité appartenant au groupe d'entités auquel appartient la Société autrement qu'en conformité avec tout accord entre les associés, tel qu'il peut être modifié ou remplacé de temps à autre;
- (h) la cession, le transfert ou la location direct ou indirect du portefeuille de la Société ou de plus de 50 pour cent du portefeuille de la Société, autrement qu'en conformité avec tout accord entre les associés, tel qu'il peut être modifié ou remplacé de temps à autre, y compris, sans limitation, la cession, le transfert ou la location de l'intégralité ou de plus de 50 pour cent:
 - (i) des actifs de la Société;
- (ii) des parts sociales et des intérêts sur les emprunts de toute entité appartenant au groupe d'entités auquel appartient la Société; ou
- (iii) de tout intérêt y afférent (que ce soit, dans chaque cas, par une transaction ou par une série de transactions, qu'elles soient liées ou non).
- **Art. 18. Rapports avec les tiers.** La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature d'au moins un (1) Gérant de Catégorie A ou par la signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

D. Décisions des associés

Art. 19. Assemblées générales des associés. Une assemblée générale annuelle des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans les convocations respectives.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la



résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 20. Droits de vote des associés, quorum et majorité.

- 20.1 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi de 1915 et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.
- 20.2 En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque part sociale donne droit à un vote.

Art. 21. Quorum et vote.

- 21.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.
- 21.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé expressément prévu par les présents statuts, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.
- **Art. 22. Changement de nationalité.** Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.
- **Art. 23. Modification des statuts.** Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par tout accord entre les associés, tel qu'il peut être modifié ou remplacé de temps à autre, toute modification des statuts requiert l'accord d'une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

E. Surveillance

Art. 24. Réviseurs d'entreprises agréés. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Le(s) réviseur(s) d'entreprises agréé(s) sera(seront) désigné(s) par le conseil de gérance en conformité avec la Loi sur la Titrisation de 2004. Le conseil de gérance déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 25. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 26. Etats comptables et distribution des bénéfices.

- 26.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.
- 26.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 26.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.
- 26.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.
- 26.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts ainsi que conformément à tout accord entre les associés, tel qu'il peut être modifié ou remplacé de temps à autre.
- 26.6 Des montants distribués, (i) les parts sociales de catégorie A recevront le montant affecté aux détenteurs des parts sociales de catégorie A en conformité avec tout accord entre les associés, et (ii) les parts sociales de catégorie B recevront le montant affecté aux détenteurs des parts sociales de catégorie B en conformité avec tout accord entre les associés.

Art. 27. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

- 27.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués.
- 27.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou autre réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément aux dispositions de la Loi de 1915, aux présents statuts et à tout accord entre les associés, tel qu'il peut être modifié ou remplacé de temps à autre.

G. Liquidation

Art. 28. Liquidation.

28.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des



liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

28.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en conformité avec l'article 26 ci-dessus.

H. Clauses finales - Loi applicable

- **Art. 29. Loi Applicable.** Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi de 1915 et la Loi sur la Titrisation de 2004. En cas de conflit entre les stipulations des présents statuts et de tout accord entre les associés, tel qu'il peut être modifié ou remplacé de temps à autre, cet accord entre les associés prévaudra inter partes et dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise.
- Art. 30. Interdiction d'assigner la Société en faillite ou de saisir les actifs de la Société. Conformément à l'article 64 de la Loi sur la Titrisation de 2004, tout investisseur dans, et tout créancier et associé de, la Société et toute personne qui est contractuellement liée avec la Société (la «Partie Contractante») acceptent, à moins qu'il n'en ait été expressément convenu autrement par écrit entre la Société et la Partie Contractante de ne pas (1) assigner la Société en faillite ou de requérir contre la Société l'ouverture de toute autre procédure collective ou mesure de réorganisation ou de (2) saisir quelque actif que ce soit de la Société.
- **Art. 31. Subordination.** Toutes les créances qu'un associé de la Société pourrait avoir à l'encontre de la Société (en cette capacité d'associé) sont subordonnées aux créances que tout créancier de la Société ou tout investisseur pourraient avoir à l'encontre de la Société.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille deux cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. A. AGUERRE ENRÍQUEZ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 13 août 2015. 2LAC/2015/18585. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 19 août 2015.

Référence de publication: 2015144952/709.

(150158454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2015.

Schmiede Ice Cream, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.

R.C.S. Luxembourg B 177.416.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015143704/10.

(150156334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Selpina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 199.539.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 24 août 2015. POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2015143706/11.

(150156467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Shard Capital Funds GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 145.603.

Les comptes annuels au 31/03/2015 de la société Shard Capital Funds GP S.àr.l. (auparavant FundTap S.àr.l.), Société à responsabilité limitée, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015143708/10.

(150156893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Cicrazy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 188.722.

In the year two thousand fifteen, on the thirteenth day of the month of August;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

the extraordinary general meeting of the shareholders of the company CICRAZY S.A. (herein referred to as the "Company"), a "société anonyme" having its registered office at 1, Place d'Argent, L-1413 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 188722, incorporated on 25 June 2014 pursuant to a deed received by the undersigned notary, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 2548 of 20 September 2014.

The meeting is opened under the chairmanship of Mrs Virginie KINET, Managing Director, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Carine GRUNDHEBER, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Virginie KINET, prenamed.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

- I) The agenda of the meeting is the following:
- 1. Transfer of the registered office of the Company from L-1413 Luxembourg, 1, Place d'Argent, to L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer.
- 2. Subsequent amendment of Article 3 (1 st and 2 nd sentences) and Article 19 (1 st sentence) of the articles of incorporation in order to be worded as follows:
- **Art. 3.** (1 st and 2 nd sentences). "The Company will have its registered office in Bertrange (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered office may be transferred (i) to any other place within the municipality of the registered office by a resolution of the manager or in case of plurality of managers by the Board of Directors and (ii) to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles."

- **Art. 19. (1 st sentence).** "The annual general meeting of shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting on the third Tuesday of May at 11.00 a.m."
- II) The name of the sole shareholder, the number of shares he owns and the name of his proxyholder are shown on an attendance list, which, signed by the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxy given by the represented sole shareholder after having been signed "ne varietur" by the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

- III) The attendance list shows that the whole share capital of the Company is duly represented at the present extraordinary general meeting.
- IV) The chairman states that no other security entitled to a voting right has been issued by the Company, so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously takes the following resolutions:



First resolution

The general meeting decides to transfer the registered office of the Company from L-1413 Luxembourg, 1, Place d'Argent, to L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer.

Second resolution

In consequence of the foregoing resolution the general meeting decides to amend Article 3 (1 st and 2 nd sentences) and Article 19 (1st sentence) of the articles of incorporation in order to be worded henceforth as follows:

Art. 3. (1 st and 2 nd sentences). "The Company will have its registered office in Bertrange (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered office may be transferred (i) to any other place within the municipality of the registered office by a resolution of the manager or in case of plurality of managers by the Board of Directors and (ii) to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles."

Art. 19. (1 st sentence). "The annual general meeting of shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of meeting on the third Tuesday of May at 11.00 a.m."

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon adjourned.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks French and English, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Follows the French version of the preceding text.

L'an deux mille quinze, le treize août.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CICRAZY S.A. (la «Société»), ayant son siège social au 1, Place d'Argent, L-1413 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 188722, constituée le 25 juin 2014 suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2548 du 20 septembre 2014.

L'assemblée générale est ouverte sous la présidence de Madame Virginie KINET, Managing Director, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Madame Carine GRUNDHEBER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Virginie KINET, prénommée. Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

- I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1. Transfert du siège social de la Société de L-1413 Luxembourg, 1, Place d'Argent, à L-8070 Bertrange, L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer.
- 2. Modification subséquente de l'article 3 (1 ère et 2 ème phrases) et de l'article 19 (1ère phrase) des statuts pour leur donner la teneur suivante:
 - Art. 3. (1 ère et 2 ème phrases). «Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré (i) à tout autre endroit de la commune du siège par une décision du Conseil d'Administration et (ii) à tout autre endroit au Grand-duché de Luxembourg par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.»

Art. 19. (1 ère phrase). «L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième mardi du mois de mai à 11.00 heures.»



II) Le nom de l'actionnaire unique, le nombre d'actions qu'il détient et le nom de son mandataire sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La procuration de l'actionnaire unique représenté, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera aussi annexée au présent acte.

- III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou dûment représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.
- IV) Le président constate qu'aucun autre titre conférant un droit de vote n'a été émis par la Société, de sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée cette dernière prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de L-1413 Luxembourg, 1, Place d'Argent, à L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 3 (1 ère et 2 ème phrases) et l'article 19 (1ère phrase) des statuts pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 3. (1 ère et 2 ème phrases). «Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré (i) à tout autre endroit de la commune du siège par une décision du Conseil d'Administration et (ii) à tout autre endroit au Grand-duché de Luxembourg par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.»

Art. 19. (1 ère phrase). «L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième mardi du mois de mai à 11.00 heures.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle le français et l'anglais, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. KINET, C. GRUNDHEBER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 18 août 2015. 2LAC/2015/18857. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Yvette THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 25 août 2015.

Référence de publication: 2015143981/131.

(150157403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

Sharp-IT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 183.848.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015143709/9.

(150156302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.



St Jude Medical Luxembourg Holdings SMI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 198.656.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 27 juillet 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2015143710/13.

(150156260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Sterling Testing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 201.601,61.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 158.005.

EXTRAIT

Il est à noter que l'adresse de Monsieur Hendrik Sluiters, associé de la Société, est désormais au 1428 Barlow Court, Palm Beach Gardens, 33410 Florida, Etats-Unis d'Amérique.

Il est à noter que l'adresse de Monsieur Hendrik Sluiters, gérant de la Société, est désormais au 1428 Barlow Court, Palm Beach Gardens, 33410 Florida, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Sterling Testing S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015143711/17.

(150156376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Torre Ingles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 53.325.

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le sixième jour du mois d'août;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme de droit italien "EOS Servizi Fiduciairi S.p.A.", établie et ayant son siège social à I-20121 Milan, Via Paleocapa 5, inscrite au Registro delle Imprese presso la C.C.I.A.A. de Milan, code fiscal et numéro d'inscription 07068510150 (numéro R.E.A. - (Repertorio Economico Amministrativo) MI - 1136641),

ici représentée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Milan (Italie), le 9 juin 2015, par la société de droit des Iles Vierges Britanniques "TRIPLE F LIMITED", établie et ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques),

dûment représentée par Monsieur Lionel CAPIAUX, employé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes de Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, suivant acte du 15 mai 2007, (le "Mandataire").

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "TORRE INGLES S.A.", établie et ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Franklin D. Roosevelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le 53325, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Reginald



NEUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 19 décembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 101 du 27 février 1996,

et que les statuts (les "Statuts") ont été modifiés suivant actes reçus par:

- Maître Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 29 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 811 du 26 septembre 2001,
- Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 9 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1189 du 12 novembre 2003,
 - le notaire instrumentant, en date du 6 août 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;
- 2) Que le capital social est fixé à cent dix-huit mille cent euros (118.100, -EUR), représenté par mille cent quatre-vingtune (1.181) actions avec une valeur nominale de cent euros (100, - EUR) chacune;
- 3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Actionnaire Unique");
 - 4) Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société;
- 5) Que l'Actionnaire Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;
- 6) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;
- 7) Que l'Actionnaire Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;
- 8) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);
 - 9) Que l'Actionnaire Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;
- 10) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;
- 11) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat:
- 12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille soixante-dix euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. CAPIAUX, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 10 août 2015. 2LAC/2015/18302. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 19 août 2015.

Référence de publication: 2015143776/69.

(150156326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Sulzbach (Bridge) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 119.216.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015143712/9.

(150156884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.



Summers Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.016.600,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 188.142.

Le bilan rectificatif (rectificatif du bilan 2014, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, référence L150154988) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2015143713/13.

(150156831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

S.I.T. Rosport, Syndicat d'Initiative de Tourisme de la Commune de Rosport, Association sans but lucratif.

Siège social: L-6582 Rosport, 9, rue Henri Tudor.

R.C.S. Luxembourg F 10.496.

STATUTS

I. Dénomination, Siège, Objets

- **Art. 1** er . L'association, fondée en 1933, porte la dénomination «Syndicat d'Initiative et de Tourisme de la Commune de Rosport».(S.I.T. Rosport) est une association sans but lucratif.
 - Art. 2. Elle a son siège à L-6582 Rosport, Rue Henri Tudor, 9 sa durée est illimitée.
 - Art. 3. Elle a pour but la promotion Du Tourisme sur le plan local et régional.

L'aménagement et l'entretien des promenades, terrains de camping, la diffusion de matériel de propagande, l'organisation de manifestations, de fêtes d'attractions et tout ce qui se rapporte à l'expansion touristique en général.

II. Membres

Art. 4. L'association se compose d'un nombre illimité de membres. Ce nombre ne pourra jamais être inférieur à trois. L'association peut comporter deux catégories de membres:

Membre actif - Toute personne domiciliée dans la Commune de Rosport

Membre honoraire - Toute autre personne.

Tout membre cotisant le double de la cotisation fixée est nommé donateur.

Art. 5. Pourra être membre actif ou honoraire de l'association toute personne ayant l'intention d'aider l'association à réaliser son objet défini à l'Art. 3.

La qualité de membre n'est acquise qu'après paiement de la cotisation.

- Art. 6. La cotisation est fixée chaque année par l'Assemblée Générale. Elle ne pourra pas dépasser 25. € par an.
- **Art. 7.** La qualité de membre se perd:
- 1. Par démission écrite adressé au Conseil d'Administration.
- 2. Par non-paiement de la cotisation.
- 3. Par exclusion.
- **Art. 8.** Tout membre dont l'activité ira à l'encontre des intérêts de l'association, pourra être exclu par simple décision du Conseil d'Administration.

III. Administration

Art. 9. L'association est gérée par le Conseil d'Administration qui se compose d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un trésorier et de 3 à 5 assesseurs. Pour devenir administrateur on doit être: membre actif de l'association.

Les candidatures pour un mandat d'administrateur doivent être adressées par écrit.au président au moins 48 heures avant l'Assemblée Générale. Le Conseil d'Administration peut cependant dispenser de cette formalité chaque fois que le nombre des candidats est inférieur aux postes vacants.

Les Administrateurs sont élus à l'Assemblée Générale par les membres actifs présents pour un terme de 4 ans. Si deux candidats ont obtenu dans les élections le même nombre de voix, le plus âgé sera élu. La moitié du Conseil d'Administration sera renouvelée tous les 2 ans. Les membres sortants sont rééligibles.



- Art. 10. Lorsqu'un Administrateur vient de cesser ses fonctions avant l'expiration de son mandat, il est pourvu à son remplacement dans la prochaine Assemblée Générale. L'Administrateur ainsi élu achèvera le mandat de son prédécesseur.
- Art. 11. Les charges dans le Conseil d'Administration sont reparties lors de la première séance du Conseil d'Administration
- **Art. 12.** Le président préside les réunions du Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale. Le vice-président remplace le président empêché. Le secrétaire s'occupe des écritures de l'association, de la rédaction des procès-verbaux, des correspondances, des convocations et présente à l'Assemblée Générale un rapport sur la situation morale et l'activité de l'association pendant l'exercice écoulé.

Le trésorier est chargé de la gestion des fonds de l'association. Il perçoit les cotisations, fait les recettes, effectue les paiements et versements dûment approuvés par le Conseil d'Administration et présente à l'Assemblée Générale un rapport sur la situation financière de l'association.

Seule la fonction de secrétaire et de trésorier peut donner lieu à une rémunération. Les autres fonctions sont honorifiques

- Art. 13. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion des affaires de l'association et la représente dans tous les actes judiciaires et extras-judiciaires. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'Assemblée Générale par les statuts ou par la loi est de la compétence du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou de son représentant aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il ne délibère valablement sur les objets mis à l'ordre du jour de la réunion que si au moins la moitié de ses membres est présente. Il prend les décisions à la majorité des voix. Le Conseil d'Administration peut s'assurer la collaboration de plusieurs membres-conseils, d'un délégué de l'Administration Communale qui auront cependant que voix consultative.
 - Art. 14. La qualité de membres du Conseil d'Administration se perd:
 - 1) Par démission écrite au Conseil d'Administration.
 - 2) Par absence de plus que trois réunions consécutives du Conseil d'Administration, sans excuse plausible.
 - 3) Par exclusion.

Tout membre du Conseil d'Administration dont l'activité ira à l'encontre des intérêts de l'association pourra être exclu par simple décision du Conseil d'Administration.

Art. 15. En cas de vacance de plus de deux tiers des sièges du Conseil d'Administration une Générale Extraordinaire devra être convoquée pour procéder au remplacement des démissionnaires. Les membres nouvellement élus achèvent la durée des mandats de leurs prédécesseurs dans l'ordre des voix obtenus.

IV. Assemblée Générale

- **Art. 16.** L'Assemblée Générale se réunit chaque année au cours du premier trimestre en séance ordinaire. Le Conseil d'Administration fixe la date et l'ordre du jour.
- **Art. 17.** L'Assemblée Générale se réunit en séance extraordinaire chaque fois qu'elle est convoquée par le Conseil d'Administration. La convocation pour l'Assemblée Générale sera faite au moins trois jours francs avant la réunions et renseignera sur l'ordre du jour. Les décisions des Assemblées Générales sont prises à la majorité des voix, si la loi ou les présents statuts ne le prévoit pas autrement. Le vote a lieu au scrutin secret sauf décision contraire à prendre par L'Assemblée Générale à la majorité des voix des membres présents. Seuls les membres actifs présents sont admis au vote.

L'Assemblée Générale entend les rapports du Conseil d'Administration sur la situation financière et morale de l'association. Elle se prononce sur les comptes de l'exercice écoulé, vote le budget de l'exercice suivant et délibère sur les questions à l'ordre du jour.

V. Exercice social

Art. 18. L'année sociale prend cours le 1 ^{er} janvier et finit le 31 décembre.

La situation de l'association est arrêtée le 31 décembre, les rapports relatifs doivent être approuvés par le Conseil d'Administration. Les opérations financières de l'association sont surveillées par deux commissaires aux comptes, non membres du Conseil d'Administration, désignés par l'Assemblée Générale Ordinaire par simple majorité des voix. Ils exercent leurs fonctions au moins une fois par an, la dernière fois après la clôture des comptes. Ils soumettrons un rapport à l'Assemblée Générale pour approbation.

VI. Signature sociale

Art. 19. L'association est valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs parmi lesquelles doit figurer celle du président ou du vice-président. En ce qui concerne la gestion journalière, l'association est valablement engagée par la signature individuelle soit du secrétaire, soit du trésorier.

VII. Modification des Statuts

Art. 20. Les modifications des statuts ont lieu par l'Assemblée Générale.



Aucune modification ne peut être adoptée, si les deux tiers des membres ne sont pas présents à l'Assemblée Générale et si cette modification n'est pas votée avec une majorité de deux tiers des membres présents. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents à une première Assemblée, le Conseil d'Administration doit en convoquer une seconde qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents, mais dans ce cas la délibération sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

VIII. Dissolution et Liquidation

- **Art. 21.** En cas de dissolution pour quelque cause que ce soit, après acquittement des dettes l'avoir social appartient à la Commune de Rosport.
- **Art. 22.** Tous cas qui ne sont pas prévus expressément par les présents statuts sont réglés par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et à l'arrêté ministériel du 2 mars 1953 concernant les Syndicats d'Initiative.

Rosport, le 22.03.2012.

Référence de publication: 2015143714/104.

(150156267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Saguenay S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 33.856.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015143715/10.

(150156651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Sanutech Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 154.286.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Un administrateur

Référence de publication: 2015143717/11.

(150156678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

BDK Financial Group S.A., Société Anonyme,

(anc. Dakar Financial Group S.A.).

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 187.018.

La nouvelle adresse de M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, Administrateur «B» de la société BDK Financial Group S.A. est: 11, Avenue de la Porte-Neuve L-2227 Luxembourg.

Le nouveau siège social de Luxembourg International Consulting S.A. «Interconsult», Commissaire aux Comptes de la société BDK Financial Group S.A. est: 11, Avenue de la Porte-Neuve L-2227 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2015.

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2015143920/15.

(150156973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck